

**Motion présentée par les élus des personnels enseignants et d'éducation
au sujet des moyens et des conditions de travail du service Vie Scolaire**

Depuis plusieurs années, la communauté éducative du lycée Honoré de Balzac attire l'attention du Rectorat sur la nécessité de créer des postes supplémentaires d'Assistants d'éducation, pour améliorer les conditions de travail de l'équipe de Vie Scolaire, et lui permettre d'assurer au mieux ses missions dans l'intérêt des élèves. Il y a actuellement 7 équivalents temps plein, ce qui est nettement insuffisant au regard des horaires d'ouverture du lycée, du nombre d'élèves accueillis et de la surface des locaux. Les services du Rectorat avec lesquels nous avons eu l'occasion d'échanger les années précédentes ont d'ailleurs reconnu les besoins de notre établissement en la matière.

De surcroît, l'épidémie de Covid-19 a contribué à augmenter la charge de travail du service scolaire. Sa mobilisation est décisive, notamment pour assurer le suivi des absences des élèves (complexifié par les mesures d'isolement et la modification des emplois du temps), pour faire respecter le protocole sanitaire dans les différents espaces de l'établissement, pour organiser l'accès des élèves au réfectoire, pour surveiller les entrées des élèves avec prise de température, pour contribuer au repérage et au suivi des élèves rencontrant des difficultés scolaires ou personnelles, pour contribuer à la communication avec les familles...

Par ailleurs, nous constatons que le Rectorat n'a procédé à aucun remplacement, durant l'année scolaire en cours, de nos collègues AED ou CPE placés en arrêt de travail.

À partir de ces constats, nous ne pouvons que déplorer le manque d'intérêt que les autorités semblent porter aux conditions de travail et aux missions des équipes de Vie Scolaire. Ce mépris se retrouve aussi dans la façon dont ces personnels sont traités par l'État, par exemple :

- dans l'absence de statut véritable pour les AED, qui forment avec les AESH les seuls métiers de l'Éducation nationale intégralement exercés par des personnels contractuels, abonnés à la précarité de l'emploi et aux faibles rémunérations ;
- dans l'exclusion des CPE ou des AED de certaines primes accordées aux autres personnels (primes d'équipement informatique, primes en éducation prioritaire).

En ce sens, nous appuyons les revendications exprimées par les AED de notre établissement, dans le cadre de la mobilisation nationale du 1^{er} décembre 2020.

Enfin, en vue de la rentrée de septembre 2021, nous demandons au Rectorat de Créteil de procéder enfin à la création de postes d'AED supplémentaires, plus que jamais nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.